

Sud-Ouest en chiffres

Consistoires **9**
 Conseils presbytéraux **49**
 Capacité budgétaire pour 2013 **34** postes
 Postes ouverts **57**
 Nombre de familles : autour de **13 000** foyers

Foyers Participants autour de **6 000** foyers
 Budget Régional autour de **2 000 000 €**
 Coût du poste pastoral, pour la région **52 000 €**
 Charges fixes titres A + C + D = **27 000 €**
 Charges salariales titre B = **25 000 €**
 Titre A = National - Titre C = régional - Titre D = Mission Defap

Sud-Ouest en équipes

Au côté du Conseil Régional

Une équipe synodalisée : Equipe Régionale d'Animation et de coordination

- Valoriser et appuyer les projets régionaux
- Susciter, soutenir les initiatives consistoriales et locales
- Faire le lien avec l'Union Nationale

Et des équipes régionales :

- **Equipe Catéchèse** avec un ministre à mi-temps dont les missions prioritaires sont le soutien à la catéchèse et les solidarités locales, consistoriales ou interrégionales et la formation des catéchètes
- **Commission finance**
Pour aider les églises locales à l'animation financière

- **Equipe Jeunesse**
Pour l'organisation de camps
- **Equipe Mission**
Pour faire connaître de Defap auprès des églises locales
- **Commission Internet**
Réflexion sur le site régional, sur les sites locaux
- **Commission Régionale des Immeubles**
Expertise des dossiers immobiliers (travaux et réparation lieux de culte et presbytères)
- **Commission Régionale des Relations Interconfessionnelles**

Des services

Parc auto ; Assurances ; Librairie Carêve ; le mensuel régional Ensemble ; site régional internet

Des actions

Prédicateurs laïcs et cours de théologie sur deux lieux 5 fois/ans ; retraite régionale ; journée conseillers presbytéraux ; des formations pour les visiteurs

Des aumôneries

Hôpitaux (3,25 postes et vacations) et prisons

Du diaconat et de l'entraide 3 postes rémunérés dans les œuvres ; 3 postes (détachés) à la Fondation John Bost ; 39 associations membres de la Fédération de l'Entraide Protestante

Des Réalisations spécifiques

2 musées à Ferrières et à Orthez ; lieu de vie régional « le château du théron » ; un centre de vacances en lien avec les camps baladins à Raulhac (Corrèze)

Projets 2014 journée dans chaque consistoire autour de « je crois, comment puis-je le dire ? » & rencontre de toutes les écoles bibliques de la région sur une journée



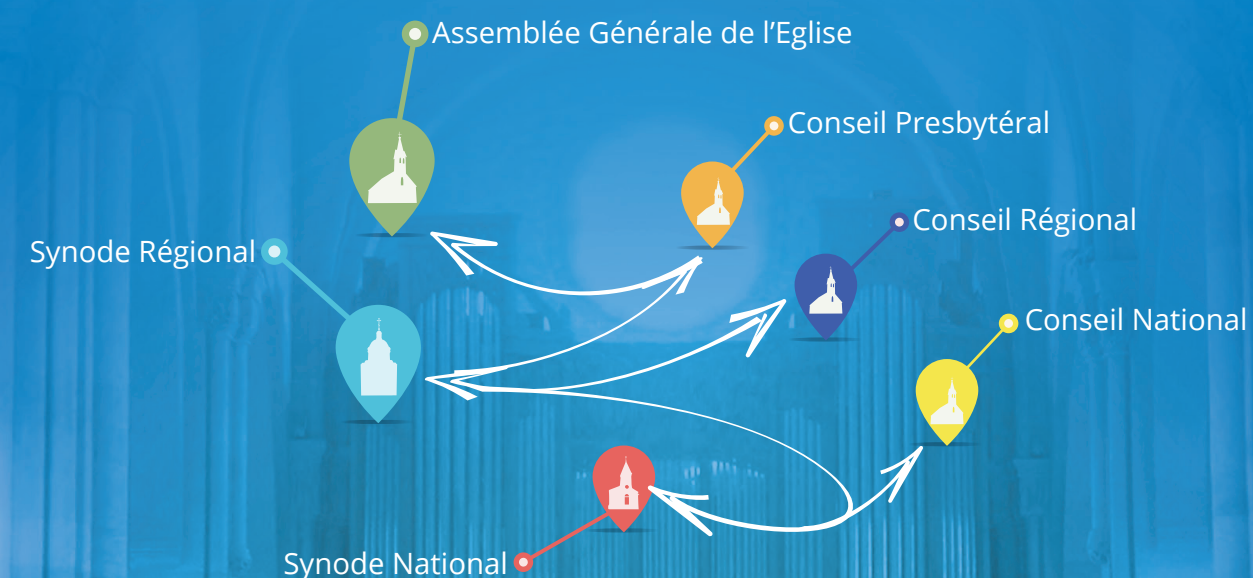
Église protestante Unie
 3, impasse des Carmes
 82000 Montauban
05 63 03 06 78
<http://sud-ouest.eglise-protestante-unie.fr>

Le synode dans le dispositif institutionnel

L'organisation de l'Église Unie

Pour les protestants, l'Église est une question seconde par rapport à la foi. Son organisation n'est pas fixée une fois pour toutes, elle est toujours à adapter à l'annonce de l'Évangile, à l'accueil de toutes et de tous, aux défis de la société dans laquelle elle est partie prenante. Les protestants luthéro réformés ont mis sur pied, dans ce but, un système dit « presbytérien-synodal ».

Les articulations synodales





L'Eglise en mouvement

C'est Dieu qui vient à notre rencontre. C'est cette relation avec lui qui est première, qui nous unit à lui et qui s'appelle la foi. L'Eglise comme institution n'est pas un passage obligé pour cette rencontre avec Dieu, elle n'est pas médiatrice, intermédiaire. Elle est le rassemblement de celles et de ceux qui confessent avoir été rencontrés par Dieu.

- 1 Elle est toujours à réformer, elle doit toujours être à l'écoute, prête à rendre compte de l'espérance que Dieu donne en Jésus-Christ.
- 2 L'Eglise est un « événement » avant d'être une institution : les réformateurs ont précisé qu'il y a Eglise lorsque l'Evangile et les sacrements sont donnés avec justesse, c'est à dire qu'il y a Eglise lorsqu'il y a écoute de l'Evangile et communauté de foi.
- 3 L'Eglise déborde toute limite institutionnelle « aucune église particulière ne peut prétendre délimiter l'Eglise de Jésus-Christ, car Dieu seul connaît ceux qui lui appartiennent ».

Le système presbytérien-synodal



Que l'Eglise soit en mouvement, dans la rencontre, dans l'écoute n'empêche pas qu'elle se donne des repères, un cadre, une organisation pour que chacune et chacun puissent se reconnaître, s'engager, trouver sa place, être accueilli. Le protestantisme luthéro-réformé a pour cela mis en place un système dit « presbytérien-synodal ». Tout commence au niveau de l'église locale, au plus près de la réalité concrète de la vie. L'autorité du gouvernement de l'église appartient au conseil presbytéral (c'est le presbytérien).

Le niveau synodal



Les Eglises locales s'organisent ensemble, font chemin commun en Union Nationale des Eglises Protestantes unies, avec les intermédiaires régionaux. Il y a 8 régions en France : Est, Nord-Normandie, Paris, Rhône-Alpes, Ouest, Sud-Ouest, Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse, Cevennes-Languedoc-Roussillon.

Il y a un synode régional par région et un synode national qui rassemble les régions. Ils rendent visible la réalité de l'Eglise sur le plan régional et national. Le premier synode des Eglises réformées en France s'est tenu en 1559 à Paris.



Le synode est une assemblée délibérative

Le terme synode vient du grec « sunodos », lui-même composé de « sun » qui signifie ensemble et « odos » qui signifie seuil de la maison. Littéralement, synode désigne le fait de franchir le chemin, la route, ensemble.

Les synodes (régionaux, nationaux) manifestent le lien de communion unissant les églises locales entre elles. Les délégués (formés de pasteurs et de laïcs), décident ensemble les orientations à donner à la vie de l'Eglise.



Les lieux de décision

Les relations entre les différentes églises locales se vivent en plusieurs lieux :

- **Le Consistoire** : Il rassemble les églises proches géographiquement. Elles mettent en commun leurs richesses humaines, elles organisent la solidarité lorsqu'une des églises est en absence de pasteur, elles prévoient des formations, des camps de jeunes...
- **La Région** : avec le synode régional qui se réunit chaque année. Il vote le budget et les orientations. Entre temps la région est animée par un Conseil Régional élu en synode régional (synode électif) tous les quatre ans. Composé de 14 personnes, il a pour charge d'accompagner les églises locales, de veiller à la solidarité entre elles, d'impulser des dynamiques, et de mettre en œuvre les orientations définies par le synode régional et national. C'est un échelon administratif, financier, politique.
- **L'Union Nationale** : avec le synode et le Conseil National. Dans l'Eglise Protestante Unie le Synode National est l'instance la plus importante (souveraine) puisqu'il prend toutes les décisions qui engagent les Eglises Protestantes Unies. Ses débats sont relayés régionalement avant décision. Il élit un Conseil National qui gère l'Union et met en œuvre les décisions et orientations synodales entre les sessions. Les actes du synode national sont envoyés à chaque ministre et à chaque association culturelle. Ses décisions doivent être appliquées par les églises locales.



L'Eglise, la Bible, et le protestantisme

Qu'est-ce qu'un protestant ? Une réponse traditionnelle affirme que les protestants ont une seule autorité : la Bible alors que l'église catholique en a deux : la Bible et la tradition (incarnée par le pape). Il faut toutefois indiquer deux points. Tout d'abord, la révolution des Réformateurs protestants a été de distinguer l'écriture (La Bible) de l'Eglise. Le catholicisme voit dans les Ecritures un enseignement que l'Eglise transmet, précise, explique. Le protestantisme voit dans les Ecritures une prédication qui interpelle l'Eglise. Second point, l'autorité première et dernière est Jésus-Christ auquel la Bible rend témoignage, fait connaître et fait entendre. Pour le réformateur Luther « L'écriture est la servante dont le Christ est le Seigneur ».



Travaux du synode

Le synode est composée de voix délibératives, consultatives et des invités. Il est animé par un bureau composé d'une modération (animateurs), secrétaires et questeurs. Les travaux du synode peuvent aboutir aux votes de textes.

Ceux-ci peuvent être :

- **Des décisions ou résolutions** : prises à la majorité absolue des membres délégués au synode ayant voix délibérative, elles concernent la vie régionale et s'appliquent soit au synode lui-même, soit aux instances régionales et aux consistoires, soit aux églises locales ;
- **Des avis** par lesquels le synode prend position sur tel ou tel point mis à son ordre du jour par le synode national et qui relève, pour décision, de la seule compétence du synode national ;
- **Des vœux** adressés aux instances les plus diverses et qui permettent au synode de s'exprimer sur des questions d'intérêt général soulevés par des membres du synode.

